

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

73 103

Objet  
Exploitation du  
Bar du Marché Central

DATE DE CONVOCATION

13 mai 1973

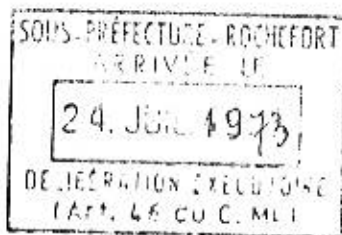
DATE D'AFFICHAGE

13 mai 1973

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 16

Nombre de votants 19



# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize  
le dix huit mai à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,  
DUFOUR, BUCHET, COLLE, BARDE, MONTRON, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD,  
DOMECQ, BERLAND, Mme FAVIERE, MM. PAPEAU, TAP

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARRIERE par Mme FAVIERE  
Mme BIDEAU par Melle FOUCHE  
DELAIR par Me DUFOUR

Absents : MM. BOUCHET, STIPAL, NAULIN, LARGETEAU, BROTEAU  
EXCUSES : MM. TETARD - BOUTET

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la délibération en date du 13 décembre 1968
- VU la revalorisation proposée par les Commissions  
du Commerce et des Finances en ce qui concerne les  
droits de place ,

#### DECIDE :

- de fixer à compter du 1er juillet 1973, le montant des  
droits de place pour l'exploitation du bar du Marché Central  
( assimilé à un banc du Marché):
- 250 francs par mois hors saison
- 750 Francs par mois en saison ( juillet-août-septembre)

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents .

Pour extrait conforme au registre

Pour le Maire  
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD